

DEC220612INSU

Décision modificative portant nomination de Madame Nathalie POTHIER aux fonctions de chargée de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC213450INSU du 15 novembre 2021 portant nomination de Madame Nathalie POTHIER comme Chargée de Mission à temps partiel à l'INSU ;

DECIDE :

Article 1er

Madame Nathalie POTHIER, Ingénieure de Recherche de 2^{de} classe, est nommée chargée de mission à temps partiel (CMTP) auprès du Président Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la stratégie de publication, la bibliométrie et le suivi de la production scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Nathalie POTHIER demeure affectée à l'«Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire» (UMS3116-OSUC), Campus Géosciences, 1A rue de la Férolerie 45071 ORLEANS CEDEX 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, Nathalie POTHIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3 :

La dépense sera imputée sur le compte 64641000-subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes (DR08).

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2022

Le Président-directeur général
Antoine PETIT